



REVERSION retraite complementaire

Par rapha

Bonjour

Mon mari est décédé, il a été marié en 1967 divorcé en 83.

Nous nous sommes mariés en 97.

Sachant que son ex épouse c'est remarié est ce que pour la réversion de la retraite complémentaire je vais toucher l'intégralité ou le prorata en fonction du nombre d'année de mariage ?

Merci de votre réponse

Cdt

Par ESP

Bonjour

Les 2 mariages de votre mari doivent donc être pris en compte. S'agissant de la retraite complémentaire Agirc et Arrco, seuls les conjoints et ex-conjoints survivants non remariés peuvent prétendre à la pension de réversion. Le conjoint ou ex-conjoint remarié à la date de dépôt de la 1ere demande de réversion n'est pas pris en compte dans le calcul.

Mais mieux vaut aller sur le site.

[url=https://www.agirc-arrco.fr/particuliers/demander-retraite/pension-reversion/]https://www.agirc-arrco.fr/particuliers/demander-retraite/pension-reversion/[/url]